Les réponses à vos questions

Quand votre compte bancaire sera-t-il débité ?

Cette opération est réalisée dans un délai de 2 à 4 jours après le paiement en ligne.

Peut-on consulter les factures payées ?

Oui. À tout moment, vous pouvez cliquer sur **"Archives"** et toutes vos factures réglées s'affichent en bon ordre.

Apparaîtront également, le cas échéant, les factures que vous n'aviez pas réglées avant la date d'échéance de paiement, même si vous aviez fait le nécessaire par la suite directement auprès de la Trésorerie Principale.

Le paiement en ligne va-t-il devenir obligatoire ?

Non, bien sûr.
Ce service reste **facultatif.** Les usagers qui le souhaitent pourront continuer à utiliser le mode de paiement de leur choix.

Et la restauration scolaire ?

La restauration le lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire est gérée par la société **Elior**. Le paiement en ligne se fait sur le site http://nogent.cantines.com

Connectez-vous sur

www.ville-nogentsurmarne.fr/espace-famille

Que peut-on payer en ligne ?

• **Service scolaire et périscolaire :**
- les accueils du matin, du soir, des mercredis et des vacances scolaires, la restauration pendant les clubs de loisirs découvertes et le PAI (Protocole d'accueil individualisé).
• **La petite enfance :** les multi-accueils, la crèche familiale.

Les avantages

• **C'est simple !**
En quelques clics, vos factures sont payées et consultables après paiement.
• **C'est rapide !**
En 2 ou 3 minutes, votre facture est payée et archivée en ligne.
• **C'est sûr !**
Le paiement en ligne à **Nogent-sur-Marne** s'effectue sur un site sécurisé qui est agréé par le Trésor Public.
• **C'est pratique !**
Plus besoin de vous déplacer pour effectuer des paiements séparés. Vous réglez en ligne le total de vos factures en même temps.

Important : les factures du service scolaire, périscolaire et celles de la petite enfance ne sont pas émises aux mêmes dates.
Si, par exemple, vous souhaitez payer en une seule fois vos 2 factures du mois de janvier 2013, vous devrez attendre que les deux factures soient créées.

Payer en ligne

Mode d'emploi

Maison de la Famille

Service scolaire, périscolaire, petite enfance
2, rue du Maréchal Vaillant
94130 Nogent-sur-Marne

Tél. : 01 43 24 62 11

www.ville-nogentsurmarne.fr

nogent sur marne

Facilitez-vous la vie !

La Ville de Nogent-sur-Marne vous donne la possibilité de payer en ligne certaines prestations destinées à **l'enfance** (périscolaire, protocole d'accueil individualisé), et **la petite enfance**.

Vous avez plusieurs enfants, un en multi-accueil et un au club de loisirs découvertes ? Maintenant vous pouvez régler la totalité de vos prestations en une seule fois.

Payer en ligne en 5 étapes…

Étape 1 : La page de connexion

• Rendez-vous sur :

www.ville-nogentsurmarne.fr/espace-famille

ou sur le lien "paiement en ligne" sur le site de la ville.

• Vous entrez votre code **utilisateur** et votre **mot de passe.** *Comment les connaître ? Ils figurent en bas de page de votre facture de décembre 2012 (reçue à la fin du mois de janvier 2013).*
• Vous cliquez sur **"Connexion".**

Vous avez oublié votre mot de passe ou votre code utilisateur ?
Il vous suffit de cliquer sur lien "mot de passe oublié ?" sur la page de connexion du site de paiement.

Étape 2 : La page d'accueil

• Cette page vous permet d'accéder aux **menus :**

• Elle vous donne les informations essentielles sur le site de paiement et sur votre situation, en vous indiquant si vous avez une ou plusieurs **factures à payer.** Si c'est le cas, vous cliquez sur **"Factures".**

Étape 3 : Page "Factures"

• Vous prenez connaissance de vos **factures à payer.**
• À gauche d'un numéro de facture :
- cliquer sur la **"loupe"** pour voir le détail.
- cocher la case pour régler cette facture.

• Vous validez en cliquant sur **"Ajouter au panier".**

Étape 4 : Page "Panier"

• Cette page affiche le **détail des factures** et le montant total que vous vous apprêtez à payer.
• Il vous suffit d'entrer votre **adresse email.**
• Pour passer à l'étape suivante, vous validez en cliquant sur **"Procéder au paiement".**

Étape 5 : Page "Payline"

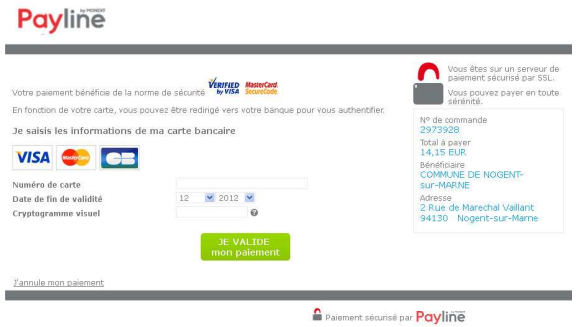
Payline
Votre paiement bénéficie de la norme de sécurité
En fonction de votre carte, vous pouvez être redirigé vers votre banque pour vous authentifier.
Je saisis les informations de ma carte bancaire
Numéro de carte
Date de fin de validité
Cryptogramme visuel
JE VALIDE mon paiement
J'annule mon paiement
Vous êtes sur un serveur de paiement sécurisé par SSL.
Vous pouvez payer en toute sérénité.
N° de commande
2973928
Total à payer
14,15 EUR
Bénéficiaire
COMMUNE DE NOGENT-sur-MARNE
Adresse
2 Rue de Marechal Vaillant
94130 Nogent-sur-Marne
Paiement sécurisé par Payline

• Le **montant de votre paiement** s'affiche à droite.

• Vous entrez :
- votre **n°de carte** bancaire.
- la **date de fin de validité** de votre carte.
- le **"Cryptogramme Visuel"** : c'est le n°qui se trouve au dos de votre carte.

• N'oubliez pas de cliquer sur **"JE VALIDE mon paiement"** pour lancer le paiement.

Attention, une étape supplémentaire peut intervenir : c'est une étape d'authentification demandée par votre banque.

Vous recevez ensuite sur votre messagerie électronique la **confirmation de la transaction,** accompagné du ticket de paiement (en format pdf).

• N'oubliez pas de cliquer sur **"Déconnexion"**, afin de quitter votre espace personnel sécurisé.

Comment gérer votre compte utilisateur ?

• Vous cliquez sur **"Mon compte".**
• Vous pouvez **changer le mot de passe,** qui vous a été attribué par défaut (cette démarche est conseillée).
Après avoir entré votre mot de passe d'origine, vous créez le nouveau et vous validez.
•Vous avez aussi la possibilité de **modifier à tout moment votre adresse email**